

Au sein de la Région Grand Est, dans un environnement privilégié tant par la qualité du cadre de vie que par la richesse et la variété de son patrimoine, l'Agglomération de Chaumont (45 000 habitants – 63 communes) s'illustre par une politique volontariste soucieuse d'apporter à sa population un cadre de vie répondant aux besoins de chacun.

Dans un écrin de nature, Chaumont bénéficie d'un cadre privilégié, loin du stress des grandes métropoles. La **qualité de vie** est un concept qui a du sens ici. Sa ceinture Forestière, ses parcs, dont Le jardin Agathe Roullot et ses promenades en font une véritable ville à la campagne, **ville où il fait bon vivre**.

Ville de l'affiche, Chaumont accueille la biennale internationale de design graphique. Le Signe, Centre national du graphisme, accueille professionnels, étudiants, expositions permanentes... Un équipement qui complète l'offre culturelle déjà fournie avec le cinéma multiplexe « A l'affiche », la médiathèque des Silos « Maison du livre et de l'affiche », le théâtre « Le Nouveau Relax » – scène conventionnée, le conservatoire, les musées, la MJC « Maison des jeunes et de la culture », Les Rendez-vous du cinéma européen, les Journées du patrimoine, le Salon du livre, les concerts... La **vie culturelle, rythmée par des saisons culturelles, couvre tous les domaines du spectacle et des arts plastiques**. L'été, Chaumont Plage et Les Estivales font le bonheur des plus jeunes avec un ensemble d'animations le plus souvent gratuites, en complément d'actions organisées par un tissu associatif dense.

L'Agglomération recrute pour les services mutualisés de l'Agglomération et de la Ville de Chaumont, en mobilité interne/externe, par voie statutaire ou à défaut contractuelle :

Technicien projeteur en Voirie et Espaces Publics (H/F)

(Catégorie B – Filière technique)

Lieu d'affectation : Chaumont

(Activité à hauteur de 70% pour la Ville de Chaumont / 30% pour l'Agglomération)

Au sein de la Direction de l'Aménagement Urbain et de la Mobilité et sous l'autorité du Directeur, vous aurez pour principales missions la réalisation d'études de conception en interne et la conduite de projets de voirie et d'espaces publics pour la Ville de Chaumont et l'Agglomération de Chaumont.

Pour cela, vous serez chargé(e) des activités suivantes :

Réalisation d'études de conception en interne et conduite de projets :

- commander les études préalables liées aux projets (topo, géotechnique...),
- réaliser les plans d'ouvrages aux différents stades des projets : EP, AVP, PRO et DCE à l'aide des logiciels métiers (AutoCAD et Covadis),
- calculer les avants-métrés et établir le chiffrage des projets,
- réaliser les modélisations 3D,
- rédiger les pièces techniques (BPU, DQE et CCTP) des marchés de travaux,
- analyser les offres des entreprises,
- participer aux étapes de communication et de concertation : Réunions publiques, en appui aux élus pour présenter les solutions retenues et argumenter.

Direction de l'exécution des travaux :

- organiser et préparer les chantiers en maîtrise d'œuvre interne, en lien avec les entreprises,
- suivre et contrôler la bonne exécution des travaux,
- assurer le respect du budget et du planning.

Gestion de la base de données numérique du service :

- gérer les levés topographiques,
- gérer les plans de récolement,
- participation à la conception des données voirie du SIG et à sa mise à jour.

Travail graphique transversal :

- réalisation de plans divers pour d'autres directions (plans pour festivités sur sites habituels et autres).

Profil :

De formation supérieure (BAC + 2/3 minimum) en génie civil spécialité travaux publics, vous disposez d'une expérience en collectivité dans le domaine de l'aménagement et la conception de projets urbains.

Vous possédez des connaissances des règles budgétaires et comptables, des marchés publics d'une collectivité et vous maîtrisez les logiciels de DAO et CAO (AutoCAD et Covadis).

Doté(e) de qualités rédactionnelles et relationnelles avérées, vous avez également le sens des responsabilités et du travail en équipe U

Capacité d'adaptation, disponibilité, prise d'initiative, esprit d'analyse et de synthèse et capacité à rendre compte viendront compléter votre profil.

Permis B obligatoire.

Poste à temps complet à pourvoir immédiatement.

Contraintes du poste : travail en bureau et sur le terrain.

Horaires variables selon le règlement intérieur du temps de travail.

Réalisation d'astreintes hebdomadaires de coordination générale suivant planning.

Rémunération selon profil et expérience (catégorie B de la Fonction Publique Territoriale).

Prestations d'action sociale : chèques déjeuners, adhésion au CNAS, contrat collectif prévoyance et santé (participation employeur mensuelle de 7 euros et 15 euros), etc., ...

Candidature (lettre de motivation + CV) à adresser avant le 19 juin 2026 à : Monsieur le Président, C'SAM, 5 Avenue Emile Cassez, B.P 32116, 52904 CHAUMONT Cedex 9 ou par mail à recrutement@agglo-chaumont.fr

Renseignements: Monsieur Michael ANCELOT, Directeur de l'Aménagement Urbain et de la Mobilité, au 06.48.02.03.56 ou par mail à mancelot@agglo-chaumont.fr

L'Agglomération de Chaumont collecte vos données personnelles dans le cadre de votre candidature. Vos données sont traitées à la condition que vous ayez manifesté votre consentement (Article 6.a du RGPD).

Vos données personnelles sont gérées exclusivement par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du processus de recrutement. Vos données ne font pas l'objet de transferts hors du territoire de l'Union Européenne.

Vos données personnelles seront conservées pendant 2 ans ou de votre durée d'activité au sein de la collectivité.

Conformément à la réglementation applicable, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification, d'effacement à la conservation et à la communication sur vos données personnelles. Aussi, vous bénéficiez, en toute hypothèse, du droit de retirer votre consentement à tout moment.

Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : apo@cdg52.fr

En tout état de cause, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Consultez le site cnll.fr pour plus d'informations sur vos droits.